



# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022 – 2026 Communauté de Communes du Pilat Rhodanien



COMMUNE DE  
SAINT PIERRE DE BŒUF



Mairie de Saint Appolinard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022

Affichage : 25/02/2022

# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse d'Allocations familiales de la Loire,  
représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Chantal LARGERON et par sa Directrice, Madame Marie-Pierre BRUSCHET, dûment autorisées à signer la présente convention,

*Ci-après dénommée « la Caf » ;*

et

- la Communauté de communes du Pilat Rhodanien,  
représentée par Monsieur Serge RAULT, Président et dont le siège est situé à Pélussin,
- la commune de Bessey,  
représentée par Monsieur Charles ZILLIOX, Maire,
- la commune de La Chapelle Villars,  
représentée par Monsieur Jacques BERLIOZ, Maire,
- la commune de Chavanay,  
représentée par Monsieur Patrick METRAL, Maire,
- la commune de Chuyer,  
représentée par Madame Béatrice RICHARD, Maire,
- la commune de Lupé,  
représentée par Monsieur Farid CHERIET, Maire,
- la commune de Maclas,  
représentée par Monsieur Hervé BLANC, Maire,
- la commune de Malleval,  
représentée par Madame Christelle MARCHAL, Maire,
- la commune de Pélussin,  
représentée par Monsieur Michel DEVRIEUX, Maire,
- la commune de Roisey,  
représentée par Monsieur Philippe ARIES, Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

- la commune de Saint-Appolinard,  
représentée par Madame Annick FLACHER, Maire
- la commune de Saint-Michel sur Rhône,  
représentée par Monsieur Jean-Louis POLETTI, Maire,
- la commune de Saint-Pierre de Bœuf,  
représentée par Monsieur Serge RAULT, Maire,
- la commune de Véranne,  
représentée par Monsieur Michel BOREL, Maire,
- la commune de Vérin,  
représentée par Madame Valérie PEYSSELON, Maire,

*Ci-après dénommés « les partenaires »,*

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu les délibérations des Conseils communautaire et municipaux figurant en annexe 6 de la présente convention ;

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) a été fondée le 30 novembre 2001. Elle regroupe quatorze communes du sud-est de la Loire. Elle est limitrophe avec l'Isère, l'Ardèche et le Rhône, sur un territoire rural. Les bassins d'emploi sont divers : vallée du Rhône, Métropole Lyonnaise, vallée du Gier, Métropole Stéphanoise.

Les compétences communautaires sont :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Tourisme
- Personnes Dépendantes
- Petite enfance (moins de 6 ans)
- Création et gestion de maisons de services au public
- Emploi
- Etudes
- Plans Communaux de Sauvegarde
- Assainissement non collectif
- Aménagement de l'espace communautaire
- Actions de développement économique

Dans le cadre de la présente convention, l'offre de services du territoire de la CCPR sur les champs de la CTG sont présentés dans l'annexe 2 et détaillés dans le diagnostic.

Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs partagés sont déclinés dans l'article 3 de la présente convention et les objectifs communs dans l'article 4.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Loire, la Communauté de communes du Pilat rhodanien et les communes de Bessey, La Chapelle Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Michel sur Rhône, Saint-Pierre de Bœuf, Véranne et Vérin, souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022

Affichage : 25/02/2022

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes du Pilat rhodanien, consistent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale (multi accueils, micro crèches, Relais Assistantes Maternelles, Maisons d'assistantes maternelles, Jardin d'enfants, accueils de loisirs, accueils de jeunes) ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ; (Lieux d'Accueil Enfants Parents, Référent Familles dans les centres sociaux, réseau parentalité REAAP, Foyer de jeunes travailleurs) ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES COMMUNES

La Communauté de communes du Pilat rhodanien et les communes signataires mettent en place dans le cadre de l'exercice de leurs compétences des actions au niveau territorial pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent notamment les champs d'intervention suivants :

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN :**

- Petite enfance : gestion des établissements d'accueil des jeunes enfants, Relais assistants maternels
- Animation de la vie sociale ;
- Parentalité ;
- Politique du logement et cadre de vie, aires d'accueil des gens du voyage ;
- Mobilité ;
- Culture, tourisme ;
- Accès aux droits : Maison de services au public ;
- Inclusion numérique ;
- Coordination du projet de territoire.

### **COMMUNE DE BESSEY :**

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire «Au Pays des Enfants»;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

#### **COMMUNE DE LA CHAPELLE VILLARS :**

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire et Centre de loisirs SPL extrascolaire « La Grotte aux fées »;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS.

#### **COMMUNE DE CHAVANAY :**

- Enfance : Centre de loisirs SPL extrascolaire;
- Jeunesse ;
- Animation de la vie sociale : soutien à l'Espace de vie sociale AFR de Chavanay ;
- Pôle culturel : Médiathèque et Ludothèque
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

#### **COMMUNE DE CHUYER :**

- Enfance : Centre de loisirs SPL extrascolaire « La Grotte aux fées »;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS.

#### **COMMUNE DE LUPE :**

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire de Malleval ;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS.

#### **COMMUNE DE MACLAS:**

- Enfance : Centre de loisirs AFR extrascolaire et centre de loisirs communal périscolaire ;
- Jeunesse : accueil de loisirs ados AFR ;
- Conseil municipaux des jeunes ;
- Animation de la vie sociale : soutien à l'Espace de vie sociale AFR de Maclas ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Transport solidaire ;
- Bibliothèque.



#### **COMMUNE DE MALLEVAL :**

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire de Malleval ;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

#### **COMMUNE DE PELUSSIN :**

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire et extrascolaire ;
- Jeunesse ;
- Conseil municipaux des jeunes
- Animation de la vie sociale : soutien à l'Espace de vie sociale les 4 Versants ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Transport solidaire ;
- Pôle culturel de la CCPR : Médiathèque et Cinéma.

#### **COMMUNE DE ROISEY :**

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire «Au Pays des Enfants»;
- Jeunesse ;
- Conseil municipaux des jeunes ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

#### **COMMUNE DE SAINT-APPOLINARD :**

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire «Au Pays des Enfants»;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

#### **COMMUNE DE SAINT-MICHEL SUR RHONE :**

- Enfance : soutien à l'accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées géré par la SPL ;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- Transport solidaire ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

#### **COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE BŒUF :**

- Enfance : Centre de loisirs communal périscolaire;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Transport solidaire ;
- Bibliothèque.

#### **COMMUNE DE VERANNE :**

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire «Au Pays des Enfants»;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

#### **COMMUNE DE VERIN :**

- Enfance : soutien à l'accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées géré par la SPL ;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

#### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

1. Enfance
2. Jeunesse
3. Animation de la vie sociale
4. Logement et habitat
5. Accès aux droits – inclusion numérique
6. Accompagnement à la parentalité
7. Handicap
8. Mobilité

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Enjeu 1- Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
  - Objectif A- Accompagner et développer l'offre d'accueil petite enfance et enfance (0-16 ans)
  - Objectif B- Répondre aux besoins de garde spécifique des familles
  
- Enjeu 2- Animer la vie sociale
  - Objectif A : Structurer l'offre enfance-jeunesse et soutenir la fonction parentale
  - Objectif B : Favoriser les échanges entre structures associatives
  
- Enjeu 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables
  - Objectif A : accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle
  - Objectif B: Améliorer l'accès aux droits/ lutter contre la fracture numérique
  - Objectif C : Etudier les solutions en termes de mobilité

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Loire, la communauté de communes du Pilat rhodanien et les communes de Bessey, La Chapelle Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Michel sur Rhône, Saint-Pierre de Bœuf, Véranne et Vérin, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et de la Communauté de communes et des communes chacune des parties participent au pilotage.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des groupes de travail thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

### ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au strict respect du Rgpd.

### ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

## ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

## ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant

l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 : LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....20XX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Pour la Caf de la Loire :  
La Directrice  
Marie-Pierre BRUSCHET

La Présidente du Conseil d'Administration  
Chantal LARGERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

Le Président de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien  
Serge RAULT

Le Maire de Bessey,  
Charles ZILLIOX

Le Maire de La Chapelle Villars,  
Jacques BERLIOZ

Le Maire de Chavanay,  
Patrick METRAL

Le Maire de Chuyer,  
Béatrice RICHARD

Le Maire de Lupé,  
Farid CHERIET

Le Maire de Maclas,  
Hervé BLANC

Le Maire de Malleval,  
Christelle MARCHAL

Le Maire de Pélussin,  
Michel DEVRIEUX

Le Maire de Roisey,  
Philippe ARIES

Le Maire de Saint-Appolinard,  
Annick FLACHER

Le Maire de Saint-Michel sur Rhône,  
Jean-Louis POLETTI

Le Maire de Saint-Pierre de Bœuf,  
Serge RAULT

Le Maire de Véranne  
Michel BOREL

Le Maire de Vérin,  
Valérie PEYSSELO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022



En pièce jointe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN</b> |   |
|--|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b>                         | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| EAJE   | Petite crèche Les P'tites Quenottes, rue du Professeur Voron, 42410 Pélussin        |
| EAJE   | Petite crèche Les P'tits Pilous, 4 quartier de l'Avenir, 42520 Maclas               |
| EAJE   | Micro crèche Les P'tits Chaillets, 3 bis route de Chézenas, 42520 St Pierre de Bœuf |
| EAJE   | Micro crèche Les P'tits Loupiots, Lieudit les Poizolles, 42410 Vérin                |
| RPE  | Relais Petite Enfance Le Nidoux, 9 rue des Prairies, 42410 Pélussin                 |

| <b>MAIRIE DE BESSEY</b>  |   |
|--------------------------|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b> | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| ALSH                     | Accueil de loisirs périscolaire Au Pays des Enfants, Ecole publique, Le Bourg, 42520 Roisey |

| <b>MAIRIE DE LA CHAPELLE VILLARS</b> |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b>             | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>  |
| ALSH                                 | Accueil de loisirs périscolaire, Ecole primaire publique, 42410 La Chapelle Villars        |
|                                      | Accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées, Ecole primaire publique, 42410 Chuyer |

| <b>MAIRIE DE CHAVANAY</b> |   |
|---------------------------|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b>  | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| ALSH                      | Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, Impasse du Bief, 42410 Chavanay |
| LUDOTHEQUE                | Ludothèque médiathèque, place du Marronnier, 42410 Chavanay                       |

| <b>COMMUNE DE CHUYER</b> |  |
|--------------------------|--|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b> | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>  |
| ALSH                     | Accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées, Ecole primaire publique, 42410 Chuyer |

| <b>COMMUNE DE LUPE</b>   |   |
|--------------------------|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b> | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| ALSH                     | Accueil de loisirs périscolaire de Malleval / Lupé, Ecole primaire publique, le Bourg, 42520 Malleval |

| <b>COMMUNE DE MACLAS</b> |   |
|--------------------------|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b> | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| <b>ALSH</b>              | Accueil de loisirs périscolaire, Ecole Publique, 1 quartier de Versailles, 42520 Maclas                                 |
|                          | Accueil de loisirs périscolaire, extrascolaire et accueil jeunes, AFR de Maclas, 27 route de St Appolinard 42520 Maclas |

| <b>COMMUNE DE MALLEVAL</b> |   |
|----------------------------|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b>   | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| <b>ALSH</b>                | Accueil de loisirs périscolaire de Malleval / Lupé, Ecole primaire publique, le Bourg, 42520 Malleval |

| <b>COMMUNE DE PELUSSIN</b> |   |
|----------------------------|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b>   | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| <b>ALSH</b>                | Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, rue de la Barge, 42410 Pélussin |

| <b>COMMUNE DE ROISEY</b> |   |
|--------------------------|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b> | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| <b>ALSH</b>              | Accueil de loisirs périscolaire Au Pays des Enfants, Ecole publique, Le Bourg, 42520 Roisey |

| <b>COMMUNE DE SAINT APPOLINARD</b> |   |
|------------------------------------|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b>           | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| <b>ALSH</b>                        | Accueil de loisirs périscolaire Au Pays des Enfants, Ecole publique, 68 route de Colombier, 42520 Véranne |

| <b>COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR RHONE</b> |  |
|--|--|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b>                 | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>  |
| <b>ALSH</b>                              | Accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées, Ecole primaire publique, 42410 Chuyer |

| <b>COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BŒUF</b> |   |
|--|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b>               | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| <b>ALSH</b>                            | Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, Ecole publique, 4 route de Chézenas, 42520 Saint-Pierre de Bœuf |

| <b>COMMUNE DE VERANNE</b> |   |
|---------------------------|---|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b>  | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>   |
| <b>ALSH</b>               | Accueil de loisirs périscolaire Au Pays des Enfants, Ecole publique, 68 route de Colombier, 42520 Véranne |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

| <b>COMMUNE DE VERIN</b>  |  |
|--------------------------|--|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b> | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>  |
| <b>ALSH</b>              | Accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées, Ecole primaire publique, 42410 Chuyer |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

## ANNEXE 3 – Plan d'actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

### ENJEU 1 : CONCILIER VIE FAMILIALE, VIE PROFESSIONNELLE ET VIE SOCIALE

- **Objectif A : accompagner et développer l'offre d'accueil petite enfance et enfance (0-16 ans).**
  - **Fiche action 1. A1 : Maintenir et développer une offre de garde petite enfance (0-3 ans)** (Soutenir les accueils en crèches intercommunales, réfléchir à une meilleure organisation au niveau des modes d'accueils (réflexion de partenariat à mettre en place avec les crèches intercommunales, les micros crèches et les MAM, réflexion sur les horaires atypiques).
  - **Fiche action 1. A2 : Développer et maintenir le fonctionnement du RPE**
  - **Fiche action 1. A3 : Soutenir les accueils de loisirs (3-16 ans)**
  - **Fiche action 1. A4 : Travailler sur un projet éducatif partagé intercommunal**
  - **Fiche action 1. A5 : Favoriser la mutualisation d'actions et de matériel entre les structures petite enfance et enfance**
  
- **Objectif B : Répondre aux besoins de garde spécifique des familles.**
  - **Fiche action 1. B1 : Favoriser l'accès aux équipements d'accueils pour les enfants en situation de handicap** (de 0 à 16 ans) (Accompagner et soutenir les familles et les professionnels)
  - **Fiche action 1. B2 : Mieux répondre aux besoins de garde des travailleurs en horaires spécifiques**

**Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale**  
**Objectif A : Accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 16ans)**  
**Fiche action 1. A1 : Maintenir et développer une offre de garde petite enfance (0-3 ans)**

| Diagnostic initial   | Modalités de mise en œuvre  |
|--|---|
| <p>La CCPR a une compétence petite enfance reconnue, avec des services gérés en direct par la CCPR (RPE, Guichet unique...) et en DSP (4 crèches intercommunales).</p> <p>Le « Guichet unique » est un lieu dédié aux parents et futurs parents qui recherchent un mode de garde au sein de la CCPR. Il est connu et reconnu par les habitants et les élus.</p> <p>Le RPE est un service dynamique et efficace. Le constat actuel montre un manque de places chez les assistantes maternelles et manque d'assistantes maternelles (secteur de Pélussin).</p> <p>Les EAJE représentent 4 crèches intercommunales et 2 micro-crèches. Il y a 4 commissions d'attribution des places en crèche mais un manque de places. L'attribution des places est à réinterroger régulièrement, en fonction des besoins et de l'évolution de l'offre sur le territoire.</p> | <p><b>Mettre en œuvre une fonction de veille, de surveillance sur les besoins du territoire</b></p> <p><b>EAJE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager une réflexion pour augmenter le nombre de places avec la possibilité de passer à 22 places sur les structures de 20 places (sans augmentation du personnel).</li> </ul> <p><b>Micro-crèches :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager une réflexion pour augmenter le nombre de place avec la possibilité de passer à 12 places sur les structures de 10 places (sans augmentation du personnel).</li> </ul> <p><b>MAM :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à un appel à projet MAM par la CCPR (mises à disposition de locaux + ou – gratuit par les communes) ou encore, par un accompagnement d'initiatives privées.</li> </ul> |

| Objectifs opérationnels   | Communication   |
|---|---|
| <p><u>Publics cibles</u><br/>Familles avec enfant (s) de moins de 3 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'attractivité du territoire en développant et en adaptant l'offre d'accueil du territoire en fonction des besoins.</li> <li>- Assurer une coordination petite enfance.</li> <li>- Développer une veille des besoins des habitants en matière de modes de garde. (Observatoire).</li> </ul> | <p>- Renforcer la communication entre équipements communautaires et équipements privés.</p> <p><b>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</b></p> <p>Schéma Départemental des Services aux Familles. (SDSF)</p>                   |
| Porteur de l'action   | Ressources mobilisables   |
| <p>CCPR car compétence.<br/>(Au niveau technique : Coordinatrice CTG).</p>  | <p>Moyens financiers : CAF si augmentation du nombre de places en crèche + aide de 3000€ pour les MAM + CAF avec bonus territoire + CCPR aide à l'investissement.<br/>Moyens humains : temps accordé pour la coordination.</p>            |
| Partenaires sollicités  | Indicateurs d'évaluation  |
| <p>CAF, MSA, CCPR, PMI, RPE, Micro-crèches, Coordinatrice CCPR, communes...</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de places individuelles et collectives.</li> <li>- Taux d'occupation des crèches</li> <li>- Nombre de familles sans réponse de garde.</li> <li>- Places vacantes.</li> </ul> |

## Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

### Objectif A : Accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 16ans)

#### Fiche action 1. A2 : Développer et maintenir le fonctionnement du RPE (Relais Petite Enfance)

| Diagnostic initial  | Modalités de mise en œuvre   |
|---|--|
| <p><b><u>RPE et Guichet Unique :</u></b><br/>           Nombre d'AM actives : 127 (42 qui fréquentent les TC et 33 de + de 55 ans).<br/>           Nombre de places Journée et Périscolaire : 472, dont 46 Périscolaire.<br/>           Pas de liste officielle pour la garde à domicile : personnes se faisant connaître auprès de la MDS. Orientation vers l'ADMR.</p> <p><b><u>Demandes en 2021 (chiffres arrêtés au 19 juillet 2021) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 164 demandes d'accueil en crèche.</li> <li>• 95 RDV parents.</li> <li>• 72 demandes d'accueil chez un AM.</li> <li>• 6 demandes pour gardes à domicile.</li> </ul> <p><b><u>3 TC au RPE / semaine (moyenne de 108 / an dont 10 en itinérance)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyenne de 7 AM et 15 enfants / TC.</li> <li>• Moyenne itinérance 4 AM et 10 enfants.</li> </ul> <p><b><u>3 permanences d'accueil au RPE (parents, AM)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyenne de 70 RDV physiques (information administratives contractuelles).</li> </ul> <p><b><u>270 appels et 110 mails / an au RPE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Info droit du travail concernant l'accueil individuel, des questions éducatives ou autour de l'agrément.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des médiations culturelles et artistiques (ex : projet de territoire en lien avec l'association « Les Bravos de la Nuit »)</li> <li>• Mettre en place de l'APP (Analyse de la Pratique Professionnelle) pour les assistantes maternelles.</li> <li>• Engager une réflexion sur la pertinence de l'itinérance.</li> <li>• Travailler en partenariat sur des actions de parentalité au RPE.</li> <li>• Travailler avec d'autres RPE pour les types d'actions autour de la parentalité mises en place au sein même des RPE.</li> <li>• Développer le travail sur le garde à domicile (partenariat ADMR, liste de gade à domicile en interne)</li> </ul> |



|   |  |
|---|--|
| <p><b><u>1 jour consacré à l'administratif et à l'organisation du RPE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche d'infos diverses, organisation de formations, d'animations, d'actions de partenariat selon des projets...</li> </ul> <p><b><u>Missions du Guichet Unique en lien avec le RPE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> accueil des familles qui cherchent un mode de garde (individuel et collectif)</li> <li>• Mise à jour des listes des AM (disponibilités)</li> <li>• Animation de 2 TC / mois (dont 1 en itinérance)</li> </ul> |  |
| <p><b>Objectifs opérationnels</b></p>   | <p><b>Communication</b></p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'organisation et l'accompagnement des familles et des assistantes maternelles mise en place au sein du RPE</li> <li>• Se questionner sur l'évolution du RPE, en termes d'accompagnement à la parentalité et au handicap.</li> </ul> <p><u>Publics cibles :</u><br/>Les AM, les enfants accueillis chez les AM, les parents employeurs d'une AM, les familles du territoire.</p>   | <p>Communiquer sur la nouvelle appellation du RAMPE : RPE (Relais Petite Enfance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser le livret du relais (papier et numérique).</li> <li>• Actualiser la plaquette sur la petite enfance.</li> </ul>  |
|   | <p><b>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de l'agrément du Relais 2022-2026</li> <li>• Schéma départemental de services aux familles (SDSF)</li> <li>• Le décret du 25 août, pris pour l'application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et de l'article 100 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique.</li> </ul> |
| <p><b>Porteur de l'action</b></p>   | <p><b>Ressources mobilisables</b></p>  |
| <p>CCPR/<br/>Au niveau technique (Animatrice du RPE)</p>  | <p>Moyens financiers : budget RPE.<br/>Appel à projet microfilies sur les animations culturelles ?<br/>Moyens humains : voir le temps de travail de l'animatrice s'il y a une augmentation de ses missions.</p>  |

| Partenaires sollicités  | Indicateurs d'évaluation |
|---|--------------------------|
| Département Loire (plus particulièrement la PMI), MDPH, CAF Loire.<br>Intervenants extérieurs (plus particulièrement l'association « Les Bravos de la Nuit » pour développer les projets culturels de territoire.<br>Structures locales ou intercommunales : Centre Culturel, crèches, AFR. |                          |

**Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale**  
**Objectif A : Accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 16ans)**  
**Fiche action 1. A3 : Soutenir les accueils de loisirs (3-16 ans)**

| Diagnostic initial   | Modalités de mise en œuvre   |
|--|--|
| <p>Les communes ont la compétence enfance.<br/> Des structures indispensables et reconnues par les communes et par les habitants (ALSH / EVS)<br/> Une mutualisation des accueils de loisirs entre plusieurs communes<br/> Les accueils périscolaires et du mercredi : des périscolaires ou garderies existantes dans chaque commune avec une école.</p>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les subventions CAF et communales</li> <li>- Développer la coordination enfance/jeunesse</li> </ul> |
| Objectifs opérationnels  | Communication  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire perdurer les accueils existants avec le maintien des subventions.</li> <li>- Améliorer la communication avec la CCPR (ex com. des centres de loisirs sur le site de la CCPR) avec une centralisation de toutes les offres pour une meilleure lisibilité.</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u> : Familles avec enfant (s) entre 3 et 16 ans</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une page sur le site de la CCPR avec toutes les informations sur les centres de loisirs.</li> </ul>     |
|  | Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs  |
|  | <p>Projet Educatif Territorial (PEDT)<br/> Plan mercredis,<br/> Schéma départemental de services aux familles (SDSF).</p>                              |
| Porteurs de l'action   | Ressources mobilisables  |
| <p>CCPR,<br/> Au niveau technique Coordinatrice CTG ; ALSH</p>   | <p>Moyens financiers : CAF + Communes<br/> Moyens humains : temps coordination</p>   |

| Partenaires sollicités   | Indicateurs d'évaluation  |
|--|---|
| CAF, MSA, CCPR, PMI, Coordinateur CCPR, ALSH, EVS, SDJES (ex DDCS) | - Nombre de demandes/ Taux d'occupation<br>- Nombre d'enfants sans solution |

**Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale**  
**Objectif A : Accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 16ans)**  
**Fiche action 1. A4 : Travailler sur un Projet éducatif partagé intercommunal**

| Diagnostic initial   | Modalité de mise en œuvre   |
|--|---|
| Structures différentes avec hétérogénéité de fonctionnement et de tranches d'âges. Intérêt de travailler sur des valeurs et orientations communes.   | <p>-Créer un partenariat sur des projets qui pourraient concerner l'ensemble du territoire (ex : autour de médiation culturelle).</p> <p>-Créer un groupe de partenaires piloté par la CCPR pour élaborer de manière concertée un état des lieux puis un projet éducatif partagé précisant enjeux, objectifs, moyens et critères d'évaluation.</p> <p>- Organiser des formations communes en lien avec le projet éducatif partagé intercommunal.</p> <p>-Ecrire une base de travail partagée qui pourrait être utilisée par les structures et les communes (par exemple pour la rédaction des « plans mercredi »)</p> |
| Objectifs opérationnels  | Communication   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la cohérence et l'égalité des services petite enfance/ enfance</li> <li>- Se doter d'un Projet Educatif Intercommunal, réel support des orientations éducatives du territoire.</li> </ul> | <p style="background-color: #f4a460; padding: 5px;">Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</p>   |

|   |  |
|---|--|
| <u>Publics cibles</u> : les ALSH/ Crèches/ RPE/ Gardes à domicile | Schémas Départemental des Services aux Familles (SDSF),<br>Plan mercredi,<br>Projet Educatif Territorial (PEDT),<br>Projets des structures |
| Porteurs de l'action  | Ressources mobilisables  |
| CCPR<br>Au niveau technique coordinatrice CTG                     | Moyens humains : temps coordination  |
| Partenaires sollicités  | Indicateurs d'évaluation   |
| ALSH, crèches, ADMR, CCPR, EVS, RPE                               | - Ecriture et mise en place du Projet éducatif partagé intercommunal   |

## Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

### Objectif A : Accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 16ans)

#### Fiche action 1. A5 : Favoriser la mutualisation d'actions et de matériel entre les structures petite enfance et enfance

| Diagnostic initial  | Modalité de mise en œuvre  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque structure travaille individuellement et dispose de son propre matériel.</li> <li>- Pas de mutualisation de matériel et de personnel.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une banque de matériel ; un document partagé.</li> <li>- Créer un groupement d'achat (mutualisation des couches, de la bureautique, ...).</li> <li>- Maintenir les rencontres entre les structures.</li> <li>- Organiser des sorties communes pour réduire les coûts.</li> <li>- Développer la coordination petite enfance /enfance.</li> </ul> |
| Objectifs opérationnels   | Communication  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualiser les moyens, le matériel et le personnel.</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u><br/>ALSH, EVS, MAM, Micro-crèche, crèches, AM, RPE</p>         | <p>Plateforme d'échange entre structures (offre d'emploi, matériel, animation).</p>  |
|   | Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs  |
|   | <p>Schémas Départemental des Services aux Familles (SDSF),</p>   |
| Porteurs de l'action  | Ressources mobilisables  |
| <p>CCPR<br/>Au niveau technique coordinatrice CTG</p>   | <p>Trouver un dispositif mutualisé avec les collectivités et les structures.<br/>Moyens humains : temps coordination, temps de numérique</p>   |

| Partenaires sollicités                               | Indicateurs d'évaluation  |
|--|---|
| ALSH, EVS, MAM, Micro-crèche, crèches, AM, CCPR, RPE | <ul style="list-style-type: none"><li>- Création de la plateforme et de la banque de matériel</li><li>- Nombre de projets mutualisés et d'échange</li></ul> |



## Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

### Objectif B : Répondre au besoin de garde spécifique des familles

#### Fiche action 1. B1 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap (de 0 à 16 ans)

| Diagnostic initial  | Modalité de mise en œuvre   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines structures développent l'accueil des enfants porteurs de handicap, notamment les crèches avec l'aide du SDSF (droit au répit)</li> <li>- Une médiation est souvent nécessaire pour définir le projet d'accueil individualisé (PAI), compte tenu de la diversité des handicaps (surdit , c cit , handicap physique, autisme, trisomie, ...).</li> <li>- L'accompagnement humain mis en place sur les temps scolaires (accompagnants d' l ves en situation de handicap AESH) peut  tre maintenu sur les temps p ri ou extra scolaires avec une prise en charge par la commune.</li> <li>- Il existe des partenaires sp cialis s sur le territoire qui peuvent  tre mobilis s (ex : P le accompagnement SDSF pour les ALSH, d partement, CAF, SESSAD,  ducateur sp cialis  en lib ral...).</li> <li>- Le diagnostic du handicap est souvent  tabli   l'entr e   l' cole.</li> <li>- Les assistantes maternelles et les cr ches se trouvent parfois en difficult s face   des comportements d'enfants qui peuvent les interpeller. Le lien avec les partenaires tel-que la PMI est important pour accompagner les professionnels et les parents.</li> <li>-Manque une personne faisant du lien entre les structures et les parents.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la formation des professionnels : AM, personnel des cr ches, des centres de Loisirs, des  coles et des cantines.</li> <li>- Cr er une plateforme avec des  changes d'exp riences et de pratiques.</li> <li>- D velopper un service d'information et d'orientation   destination des familles</li> <li>- Echanger entre parents (p le parents sp cifique handicap ou simplement informer que le p le parents est accessible   tous).</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
| Objectifs opérationnels  | Communication   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une meilleure connaissance des situations.</li> <li>- Avoir une meilleure orientation et information des familles.</li> <li>- Avoir un meilleur suivi des parcours des enfants en situation de handicap.</li> <li>- Renforcer la qualité d'accueil pour les enfants porteur de handicap.</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u> : Familles avec enfant porteur de handicap et structures d'accueil</p> | <p>Action de communication spécifique en faveur de l'intégration des enfants en situation de handicap en EAJE, ALSH.</p> <p>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</p> <p>SDSF<br/>Pôle Ressources "Centre de loisirs et Handicap" de la Loire</p>                 |
| Porteurs de l'action   | Ressources mobilisables   |
| <p>CCPR<br/>Au niveau technique : coordinateur CTG + animatrice RAMPE.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF bonus handicap.</li> <li>- Pour les Centres de Loisirs, le SDSF accompagne sur la façon de prendre en charge les enfants.</li> <li>- Aide SDSF : droit au répit / garde régulière pour les parents qui travaillent.</li> </ul> |
| Partenaires sollicités   | Indicateurs d'évaluation  |
| <p>ALSH, crèche, micro-crèche, RAMPE, ADMR, pôle culturel, CAF, CCPR, MDPH.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date création service d'information.</li> <li>- Nombre d'enfants accueillis.</li> <li>- Heures de formations / nombre de personnes formées.</li> </ul>   |

## Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

### Objectif B : Répondre aux besoins de garde spécifique des familles

#### Fiche action 1. B2 : Mieux répondre aux besoins de garde des travailleurs en horaires spécifiques

| Diagnostic initial   | Modalités de mise en œuvre  |
|--|---|
| <p>- Un besoin d'accueil en horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, la nuit, les week-ends) existe sur le territoire, proximité avec la centrale de Saint Alban, travail en 3/8 (Justin Bridou, Fromagerie Guilloteau), hôpitaux.</p> <p>- Le développement de l'accueil en horaires atypiques doit s'appréhender en articulation avec les entreprises.</p> <p>- Les assistantes maternelles de plus en plus sollicitées sur ces créneaux. En parallèle, les structures d'accueil collectif n'ont pas la capacité organisationnelle de répondre à ce besoin.</p> <p>- La garde à domicile avec l'ADMR peut être couteuse pour les familles qui souhaitent faire garder 1 enfant, mais elle s'avère plus intéressante s'il y a plusieurs enfants. La difficulté pour l'ADMR est également de trouver du personnel (lien fiche action enjeu 3 emploi).</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer sur la capacité du guichet unique à orienter les familles en fonction de leurs spécificités</li> <li>- Améliorer la mise en relation entre les besoins et l'offre. (Liste de gardes à domicile, lien avec ADMR ou des associations de garde à domicile)</li> <li>- Etudier la possibilité de création de places d'accueil familiales associées aux crèches (crèche emploi des AM avec des temps de regroupement au sein des structures. Horaires décalés avec la crèche)</li> </ul> |
| Objectifs opérationnels  | Communication   |
| <p>Répondre aux besoins des familles et les soutenir.</p> <p><u>Publics cibles</u><br/>Parents qui ont des horaires de travail décalés.</p>  | <p>Communication avec les associations de garde à domicile.<br/>Communication sur le guichet unique.</p>  |
|  | Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs   |
|  | <p>Schémas Départemental des Services aux Familles.<br/>Association Pléiade : Convention avec la CAF.<br/>Stratégie pauvreté de l'Etat.</p>   |

| Porteurs de l'action   | Ressources mobilisables  |
|--|--|
| <p>CCPR<br/> Au niveau technique : coordinateur CTG.</p>   | <p>Stratégie pauvreté de l'Etat + CAF.</p>                               |
| Partenaires sollicités   | Indicateurs d'évaluation   |
| <p>CCAS voir aide<br/> RAMPE<br/> Associations de garde à domicile<br/> Crèches<br/> Maison des services et les partenaires emploi (Pôle emploi, mission Locale...)<br/> CIDFF</p> | <p>Nombre de demandes identifiées<br/> Nombre de solutions proposées</p> |

## ENJEU 2 : ANIMER LA VIE SOCIALE

- **Objectif A : Structurer l'offre enfance-jeunesse et soutenir la fonction parentale**
  - **Fiche action 2. A1 : Faciliter la mise en œuvre d'actions collectives de soutien à la parentalité sur le territoire**
  - **Fiche action 2. A2 : Développer et coordonner les actions en faveur des jeunes pour favoriser leur engagement et leur autonomie**
  
- **Objectif B : Favoriser les échanges entre structures associatives**
  - **Fiche action 2. B1 : Coordonner et accompagner les structures d'animation à la vie sociale et les associations dans leurs projets**
  - **Fiche action 2. B2 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs** (en attente de la présentation en commission culture le 17 novembre)

## Enjeux 2 : Animer la vie sociale

### Objectif A : accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 18ans)

#### Fiche action 2. A1 : Faciliter la mise en œuvre d'actions collectives de soutien à la parentalité sur le territoire

| Diagnostic initial  | Modalités de mise en œuvre  |
|---|---|
| <p>- Le maillage du territoire départemental en structures de soutien à la parentalité est un axe prioritaire du Schéma départemental de services aux familles (SDSF).</p> <p>- Pas de maillage parentalité au niveau du territoire. Sur le périmètre communautaire les EAJE, le pôle parents de la CCPR, les EVS, le CHAPI proposent tous des actions parentalité (groupes de parole, conférences, débats, ateliers parents enfants, temps forts, ...).</p> <p>La coordination de ces actions permettrait d'optimiser la mutualisation, la lisibilité et la visibilité auprès des familles et des partenaires. Penser à la parentalité aussi pour le public adolescent.</p> <p>Actions existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matin familles de la communauté de Communes un mercredi par mois</li> <li>• Bébé récréée de l'AFR de Chavanay tous les vendredis matin</li> <li>• Festival des Matrus de l'AFR de Chavanay 1 fois/an</li> <li>• Animations parentalité/ soirée jeux/ conférence de l'AFR de Maclas</li> <li>• Actions ponctuelles du CHAPI</li> <li>• Forum Familles</li> </ul> | <p><b>Ce qui est déjà fait par la MDS et à développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider les actions parentalités existantes notamment les matins familles.</li> <li>• Accéder à des offres culturelles dédiées au soutien à la parentalité (ciné-débat et ciné jeune public- lien avec le pôle culturel + lien ludothèque Chavanay) /lien avec la fiche action 2B2</li> </ul> <p><b>Les actions nouvelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les projets de soutien à la parentalité, avec mise en place de réunions d'informations sur les différents projets menés et de réunions de coordination des projets.</li> <li>• Coordonner le calendrier de programmation des différentes actions.</li> <li>• Proposer des actions communes au niveau territorial (lien avec le financement REAAP)</li> <li>• Développer des rencontres parentalités au sein des structures (crèches, RAMPE, ALSH) : café des parents, fête de la crèche...</li> </ul> |

| Objectifs opérationnels   | Communication   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et diversifier les projets et les actions parentalité en transversalité et en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire en prenant en compte les familles dans leurs diversités.</li> <li>- Développer et conforter les lieux d'écoute au-delà du CHAPI (café citoyen, salle en libre accès).</li> <li>- Assurer un équilibre territorial pour les actions d'animations collectives de soutien à la parentalité.</li> <li>- Favoriser la mixité sociale au sein des publics destinataires</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u> : les parents et enfants/ Adolescents (0-18ans) de la CCPR</p> | <p>Communication commune, site internet, flyers.</p> <p><b>Lien avec d'autres dispositifs</b></p> <p>Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP),<br/>le Schéma départemental de services aux familles (SDSF).</p>  |
| Porteur de l'action   | Ressources mobilisables   |
| CCPR  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission services à la personne, coordinatrice petite enfance jeunesse.</li> <li>- CAF : Conseil technique, appel à projet parentalité REAAP</li> </ul> <p>Moyens financiers : budget parentalité de la CCPR, Fonds National Parentalité CAF</p> <p>Moyens humains : coordonnateur CTG / réflexion sur la réorganisation du service petite enfance (lien enjeu 1) entre le poste d'animatrice du relais et la coordo CEJ / financement CAF</p> |

| Partenaires sollicités  | Indicateurs d'évaluation   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Collèges</li><li>- Les 4 EAJE SPL / ADMR</li><li>- 3 EVS : AFR de Chavanay / AFR de Maclas / Association des 4 versants</li><li>- CHAPI</li><li>- Département/ PMI</li><li>- Centre culturel/ MDS/ CCPR / Pole parents CCPR</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'actions mises en œuvre.</li><li>- Répartition géographique.</li><li>- Niveau de fréquentation par les familles.</li></ul> |



## Enjeux 2 : Animer la vie sociale

### Objectif A : accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance

#### Fiche action 2. A2 : Développer et coordonner les actions en faveur des jeunes pour favoriser leur engagement et leur autonomie (12 - 25 ans)

| Diagnostic initial  | Modalités de mise en œuvre   |
|---|--|
| <p>Le Pilat Rhodanien a une proportion de jeunes de moins de 14 ans supérieure à la moyenne départementale, régionale et nationale. La tranche d'âge 15-29 ans est sous-représentée par le simple fait que les jeunes de cet âge sont obligés de quitter le territoire s'ils souhaitent faire des études et trouver leur premier emploi correspondant à leur compétence (source INSEE 2017).</p> <p>Pas d'accompagnement de jeunes sur certaines communes.</p> <p>Pas de locaux, manque d'informations, d'orientation.</p> <p>Renforcer les liens entre les accueils de jeunes et les collèges.</p> <p>Difficultés de repérage de ces publics.</p> <p>Incivilités à la gare routière à Pélussin.</p> <p>Diagnostic jeunesse CCPR de 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de lieu stratégique pour les rencontres des jeunes</li> <li>- Problème de mobilité constaté</li> <li>- Une compétence Jeunesse à échelle communale et pas intercommunale</li> <li>- Esprit intercommunal peu ancré</li> <li>- Peu d'élus en charge de la jeunesse sur les communes.</li> </ul> <p>Le diagnostic de territoire a permis de comprendre ce que fait la jeunesse de son temps libre, ce qu'elle utilise déjà en termes d'infrastructures et d'activités, mais a également fait ressortir ce</p> | <p><b>Actions nouvelles :</b></p> <p><b>Accompagner la structuration d'une politique jeunesse à l'échelle intercommunale 12-16 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer, coordonner et mettre en réseau les acteurs jeunesse : des associations présentes sur le territoire qui ont des accueils jeunes à partir de 12 ans (AFR Maclas, AFR Chavanay, 4 versants, Commune Bessey)</li> <li>• Mutualiser les projets sur le territoire</li> <li>• Identifier et accompagner les communes et les associations ayant pour souhait de développer un projet jeunesse et les accompagner dans la réalisation de leur projet.</li> </ul> <p><b>Accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne / Accès aux droits mobilité/ emploi/ numérique (lien enjeu 3) 16-25 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler sur la création d'espaces d'informations physiques et/ou virtuels pour améliorer l'information des dispositifs pour les jeunes / faire venir les jeunes dans les structures d'accompagnement et/ou d'accès aux droits (Maison des services, relais familles des EVS.) ou conduire des actions hors les murs pour mobiliser les jeunes (démarche « aller vers »).</li> <li>• Mobilité : Faciliter et penser aux déplacements des jeunes, les rendre autonomes, faire connaître les aides à la mobilité (cf. enjeu 3 mobilité)</li> <li>• Améliorer la connaissance du tissu local d'entreprises, des débouchés et des formations et métiers sur le territoire auprès des</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| <p>qu'elle souhaite. Les jeunes interrogés, de par leur âge, leur soif d'indépendance, leur besoin de se sentir valorisés, disent vouloir se retrouver entre eux.</p> <p>Actions existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil jeune AFR Maclas</li> <li>- Activités pour les jeunes (création d'une escape game) AFR Chavanay</li> <li>- Activités pour les jeunes EVS les 4 Versants</li> <li>- Mission locale</li> </ul>   | <p>jeunes (BAFA, actions de promotions des métiers, bus de l'orientation.) en utilisant des outils numériques (vidéos / réseaux sociaux.) (Cf. enjeu 3)</p> <p><b>Développer une démarche de prévention envers le public jeunes 12-25 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les jeunes au bon usage d'internet (intervention dans les collèges) et suivre le développement du dispositif « Promeneurs du Net »</li> <li>• Conduire et faciliter la délocalisation d'actions de prévention portées par les structures du département et structures présentes à la MDS (Maison des adolescents, Association addiction France, Chapi...)</li> </ul> |
| Objectifs opérationnels   | Communication  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les jeunes et les accompagner dans leurs projets</li> <li>- Favoriser l'engagement et l'implication des jeunes.</li> <li>- Accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne (accès aux droits, mobilité, emploi, prévention santé...)</li> <li>- Animer la politique jeunesse du territoire</li> <li>- S'adapter aux besoins nouveaux des jeunes</li> <li>- Toucher des jeunes éloignés des structures d'accueil</li> <li>- Utiliser les réseaux sociaux pour mobiliser</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u> : Jeunes 12-25 ans</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être sur les Réseaux sociaux existants Instagram, Snap ou tik tok ou Application dédiée aux jeunes (type illywap) (leur faire développer leur propre application)</li> <li>- Communication commune aux différentes structures.</li> </ul> <p><b>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</b></p> <p>Le Schéma départemental de services aux familles (SDSF).</p>   |
| Porteurs de l'action  | Ressources mobilisables  |
| CCPR  | Appel à projets jeunesse (CAF/ MSA/département)<br>Temps de travail coordinateur CTG.  |

| Partenaires sollicités  | Indicateurs d'évaluation |
|---|--------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- CAF : promeneurs du net - collèges / éducation nationale</li><li>Centre culturel</li><li>- Pôle Parents CCPR</li><li>- Les 4 EAJE</li><li>- L'AFR de Chavanay</li><li>- L'AFR de Maclas</li><li>- L'association des 4 versants</li><li>- CHAPI action savoir dire non /</li><li>- Département/ PMI</li><li>- ADMR</li><li>- Centre culturel</li><li>- Mission locale</li><li>- Prévention santé / ASSOCIATION ADDICTIONS France</li><li>- MDS / CCPR.</li><li>- Région : actions d'orientation / réseau information jeunesse CRIJ.</li><li>- Service de gendarmerie</li></ul> | Service civique          |

## Enjeux 2 : Animer la vie sociale

### Objectif B : Favoriser les échanges entre structures associatives

**Fiche action 2. B1** : Coordonner et accompagner les structures d'animation à la vie sociale et les associations dans leurs projets

| Diagnostic initial   | Modalités de mise en œuvre   |
|--|--|
| <p>Nombreuses associations dynamiques sur le territoire : ADMR, secours populaire, secours catholique, Resto du cœur, le Chapi. Des actions solidaires : groupes d'entraide COVID Véranne, les voisins (AFR Chavanay/Maclas), transports solidaires. 3 EVS structures agréées par la CAF (AFR Maclas, AFR Chavanay, les 4 versants).</p> <p>La MDS avec des permanences, des ateliers, des évènements.</p> <p>Manque d'espaces de rencontres pour les associations / réseau de soutien aux associations (mutualisation d'actions).</p> | <p><b>Actions nouvelles :</b></p> <p><b>Cordonner les structures d'animation à la vie sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les actions et animations des EVS et de la MDS / mettre en place un groupe de travail sur les thématiques (accès au droit, inclusion numérique, jeunes, seniors...) /</li> <li>• Créer des temps de rencontres / évènements intergénérationnels</li> <li>• Mutualiser le matériel et les moyens</li> </ul> <p><b>Mieux accompagner les associations dans leur questionnement au quotidien (recrutement, appui au bénévolat).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir des permanences « point d'appui à la vie associative » à la maison des services.</li> <li>• Proposer des sessions de formations délocalisées pour les associations (bénévoles et salariés) du Pilat Rhodanien.</li> <li>• Créer des temps de rencontre salariés et bénévoles.</li> </ul> <p><b>Favoriser l'engagement associatif</b> soutien au bénévolat</p> |

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs opérationnels</b>   | <b>Communication</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner et favoriser les échanges entre les structures d'animation de la vie sociale</li> <li>- Favoriser l'accueil de tous les habitants.</li> <li>- Améliorer la diffusion de l'information.</li> <li>- Mieux accompagner les associations dans leur questionnement au quotidien (recrutement, appui au bénévolat).</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u> : Tous publics, les associations</p> | <p>Création d'un calendrier partagé<br/>Site internet.<br/>Newsletter.<br/>Article de presse.<br/>Bulletins municipaux.<br/>Recenser l'ensemble des associations CCPR et créer un onglet sur le site CCPR.</p> <p><b>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</b></p> <p>Appui VTA ou service civique.</p> |
| <b>Porteur de l'action</b>   | <b>Ressources mobilisables</b>  |
| CCPR   | Temps de coordination   |
| <b>Partenaires sollicités</b>  | <b>Indicateurs d'évaluation</b>   |
| Associations,<br>Communes<br>CCPR (MDS/ numérique)<br>ELO point d'appui à la vie associative<br>CAF<br>Etat<br>EVS<br>Département<br>Centre culturel   |   |

## Enjeux 2 : Animer la vie sociale

### Objectif B : Favoriser les échanges entre structures associatives

#### Fiche action 2. B2 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

| Diagnostic initial   | Modalité de mise en œuvre  |
|--|--|
| <p>Subvention CCPR pour les projets en partenariat avec « Les Bravos de la Nuit » et pour l'enseignement musical CMR</p> <p>Pôle culturel : Médiathèque (Gratuité de la carte) / Cinéma / des bibliothèques dans de nombreuses communes (en réseau avec la médiathèque).</p> <p>Offre culturelle importante et variée.</p> <p>Investissements forts des équipes bénévoles.</p> <p>Une dynamique associative culturelle</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la mobilité du public (organiser du transport lors d'évènements pour permettre aux personnes de se déplacer)</li> <li>- Réfléchir sur l'accès à la culture pour tous: via la solidarité culturelle, place ciné suspendue / 1place achetée /1 Place offerte, bon culture, Carte pass d'accès pour plusieurs spectacles (ciné, théâtre)/ pass culture</li> <li>- Recenser la programmation culturelle des communes. Catalogue du Département de certains spectacles qui peuvent être délocalisés (transmis par médiathèques Loire).</li> <li>- Anticiper les évènements et les communiquer aux autres partenaires.</li> <li>- Mise en place des micro-folies</li> </ul> |
| Objectifs opérationnels  | Communication  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre la culture accessible pour tous et dans toutes les communes</li> <li>- Centraliser la communication autour des évènements culturels intercommunaux, municipaux et associatifs.</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u> : ensemble de la population CCPR</p>  | <p>Envoi de newsletters.<br/>Centraliser les informations et mieux les diffuser.</p>   |
|  | Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs  |
|  | <p>Commission culture<br/>CRTE</p>   |

| Porteurs de l'action  | Ressources mobilisables   |
|---|---|
| CCPR/ communes/ commission culture  | Région / pass jeunes / pass culture<br>Dispositif Microfolies itinérant<br>CRTE |
| Partenaires sollicités  | Indicateurs d'évaluation  |
| Population, usagers, partenaires financeurs<br>Acteurs culturels<br>Région /Etat /DRAC / Microfolies / Médiation<br>Département / DDLM<br>Enseignement musical // CMR<br>Associations caritatives<br>Travailleurs sociaux |   |

## ENJEU 3 : AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES. SOUTENIR LES PERSONNES VULNERABLES

### ➤ Objectif A : accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle

- **Fiche action 3. A1 : Mieux repérer et accompagner les personnes fragiles et précaires dans leur insertion sociale et/ou professionnelle** (retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, accès à la santé...)
- **Fiche action 3. A2 : Faire connaître les métiers en tension** (agriculture / aide à la personne / petite enfance / animation / bâtiment / restauration...), **Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi locale et proposer des formations en proximité** (formation BAFA à l'échelle intercommunale)
- **Fiche action 3. A3 : Développer la coordination entre le pôle social et le pôle aménagement du territoire de la CCPR pour mettre en valeur la politique habitat** (Programme Local de l'Habitat 2018-2024)

### ➤ Objectif B : Améliorer l'accès aux droits/ lutter contre la fracture numérique

- **Fiche action 3. B1 : Construire un écosystème numérique avec l'ensemble des acteurs du territoire** (mise en place de points d'accès au numérique, constituer un Réseau de Conseillers numériques ou itinérance sur différentes communes), **Proposer des formations mutualisées** (pour les bénévoles, les salariés des structures et les élus) / **Proposer de la mutualisation de matériel** (ordinateurs, tablettes...)
- **Fiche action 3. B2 : Développer une stratégie d'inclusion numérique en direction des publics** : (Favoriser l'inclusion numérique des publics) / **Accompagner et former les personnes âgées/isolées au numérique/ Développer des ateliers numériques et des entretiens à distance avec les partenaires MDS**



## ➤ **Objectif C : Etudier les solutions en termes de mobilité**

- ***Fiche action 3.C1 : Promouvoir les services de mobilité solidaire***
- ***Fiche action 3.C2 : Faciliter et développer les initiatives de mobilités partagées***
- ***Fiche action 3.C3 : Sensibiliser aux changements de comportement et promouvoir le report modal***

### Enjeux 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

#### Objectif A : Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle

##### Fiche action 3. A1 : Mieux repérer et accompagner les personnes fragiles et précaires

| Diagnostic initial  | Modalités de mise en œuvre   |
|---|--|
| <p>Une population en précarité souffrant d'isolement / Des personnes fragiles et vivant sans droit / Famille mono parentale / demandeurs d'emploi longue durée (DELD), des travailleurs pauvres avec de l'endettement, aides alimentaires en augmentation, petites « retraites » en hausse, seniors et jeunes isolés</p> <p>Problèmes d'impayés signalés par les acteurs (cantines, EDF).</p> <p>Problématiques de santé : Manque d'accompagnement psychologique / psychiatrique / Problèmes troubles du comportement / Addictions (cannabis, alcool, tabac)</p> <p>Problème de repérage des publics les plus en difficultés / non recours</p> <p>Présence de la MDS et du pôle social du département, des CCAS, des associations, des Espaces de vie sociale</p> <p>Toutes les communes gèrent un plan communal de sauvegarde (PCS) / les personnes vulnérables de plus de 70 ans doivent s'inscrire sur une liste auprès des mairies.</p> <p>Réseau des voisins mis en place par AFR Maclas, Chavanay. Sur Pélussin, un réseau de solidarité a été mis en place dans le cadre du PCR, un réseau de voisins est en cours de réflexion.</p> | <p><b>Ce qui est déjà fait par la MDS et à développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux orienter les publics vers des dispositifs d'accompagnement existants et notamment sur la maison des services</li> <li>- Proposer des parcours d'accompagnement en proximité pour le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés (accompagnement global Département et Pole emploi, Garantie jeune délocalisée ...)</li> <li>- Mettre en place des actions pour lever les freins périphériques à l'emploi (ateliers numériques, ateliers mobilité, confiance en soi, savoir se présenter...)</li> <li>- Faire venir de nouvelles permanences (défenseur des droits...) et renforcer les interventions autour de la santé</li> </ul> <p><b>Les actions nouvelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions inter CCAS/ département / CCPR / associations caritatives (2 à 3 fois par an / partage de bonnes pratiques et mieux faire connaître les dispositifs)</li> <li>- Améliorer le repérage des plus précaires en lien avec les élus locaux et associations</li> <li>- Créer un outil pour mieux faire connaître les dispositifs / les aides concrètes (Publics cibles seniors et personnes précaires).</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs opérationnels</b>   | <b>Communication</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès aux services publics</li> <li>- Repérer et accompagner les publics les plus précaires</li> <li>- Aller vers les publics les plus isolés / les invisibles</li> <li>- Assurer un meilleur suivi psychologique et actions prévention santé</li> <li>- Lutter contre le non recours</li> <li>- Proposer des outils d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi longue durée</li> <li>- Mieux communiquer et coordonner les initiatives</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u> : priorité aux publics les plus éloignés de l'emploi / Demandeurs d'emploi Longue durée, femmes isolées, allocataires des minimas sociaux, demandeurs de logement sociaux, personnes âgées fragiles, personne sans famille ni réseau et/ou qui arrivent sur le territoire ; jeunes sortis du système scolaire, seniors</p> | <p>Ce qui est déjà fait par la MDS et à développer :<br/> Communication CCPR / pages Facebook MDS / communication via les Mairies / bulletin municipal / CCAS</p> <p>Les actions nouvelles :<br/> Mettre en place des supports d'informations adaptés</p> <p><b>Lien avec d'autres contrats</b></p> <p>Plan pauvreté<br/> Plan pour les demandeurs d'emploi longue durée<br/> Appel à projet les invisibles (fin 2022)<br/> Un jeune / une solution<br/> SPED service public de l'emploi Départemental<br/> CRTE France relance</p> |
| <b>Porteur de l'action</b>   | <b>Ressources mobilisables</b>  |
| CCPR   | Commission service à la personne<br>Coordination pole service à la personne - MDS<br>Département / ESPASS / DIE / MLA<br>Etat / Direction Départementale du Travail de l'Emploi et des Solidarités  |
| <b>Partenaires sollicités</b>  | <b>Indicateurs d'évaluation</b>   |
| Etat, Département, CCAS, associations, Maisons de santé, Chapi, CMP, Pole emploi, Mission locale, cap emploi, association addictions France, CAF ; Familles rurales, MIFE Loire Sud  | Les bilans dans les différents contrats<br>Nombre de publics repérées<br>Nombre d'ateliers et évènements proposés   |

**Enjeux 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.****Objectif A : Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle****Fiche action 3. A2 : Faire connaître les métiers et favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi local**

| Diagnostic initial  | Modalités de mise en œuvre  |
|---|---|
| <p>Plus de 1 000 demandeurs d'emplois sur le Pilat Rhodanien, forte présence de demandeurs d'emploi longue durée.</p> <p>Des difficultés de recrutements dans certains secteurs (agriculture, services à la personne, animation ...) difficultés à recruter sur l'alternance</p> <p>Eloignement des centres de formation</p> <p>Faible Valorisation de certains métiers / Faible connaissance des opportunités d'emploi et des entreprises locales par les habitants.</p> <p>Des demandeurs d'emploi à (re)faire venir à la Maison des services</p> <p>Actions déjà mises en place (les métiers sur grand écran en direction des collégiens, bus de l'orientation, rallye pour l'emploi...)</p> | <p><b>Ce qui est déjà fait et à développer :</b></p> <p><b>Pour les publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'information et l'orientation sur l'emploi et la formation</li> <li>- Consolider les rencontres emploi (journées découvertes métiers, visites d'entreprises, forums) et les temps forts promotion des métiers</li> <li>- Identifier les projets économiques du territoire et des bassins d'emploi environnants pour informer, orienter et former les publics et anticiper les besoins en recrutement</li> <li>- Favoriser l'alternance</li> <li>-</li> </ul> <p><b>Pour les employeurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les employeurs (privés et publics) à communiquer leurs offres d'emploi à la Maison des Services et aux partenaires</li> <li>- Organiser des forums ou des jobs dating</li> <li>- Collaborer avec les branches professionnelles et les réseaux d'entreprises dans les secteurs à enjeux du territoire</li> </ul> <p><b>Pour les partenaires et la coordination :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser l'instance de coordination emploi (Groupe échanges accueillants) créé par la MDS</li> </ul> <p><b>Pour les employeurs : Les actions nouvelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer des outils spécifiques afin de favoriser la relation entre offre</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>et demande d'emploi (réactualisation des annuaires pour le secteur viticole et arboricole / action PLH sur le logement)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les outils existants, les dispositifs d'accompagnement et d'aides à l'embauche en direction des entreprises / outils d'immersion professionnelle (outil pôle emploi) / alternance / contrats aidés</li> <li>- Proposer des formations en proximité</li> <li>- Se mettre en lien/créer des partenariats avec des centres de formation</li> </ul> <p><b>Pour les partenaires et la coordination : Les actions nouvelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une cellule d'offres emploi mutualisées (Département, pôle emploi, Mission locale, Cap emploi...)</li> <li>- Communiquer en direction des partenaires sur les installations, agrandissement d'entreprises afin d'anticiper les recrutements</li> <li>- CV thèque à exploiter (exemple ADMR)</li> <li>- Faire des vidéos de présentation des métiers dans les entreprises du territoire (projet avec des jeunes / ou une association locale).</li> </ul> |
| <b>Objectifs opérationnels</b>   | <b>Communication</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la lisibilité des dispositifs emploi / formation en direction des publics et des employeurs (aide à l'embauche)</li> <li>- Mieux aider les employeurs dans leurs recrutements</li> <li>- Favoriser l'employabilité des publics</li> <li>- Favoriser l'accès à l'alternance</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u> : employeurs, publics en recherche d'emploi, scolaires</p> | <p>Communication CCPR / pages Facebook MDS / communication via les Mairies / bulletin municipal / CCAS</p> <p><b>Lien avec d'autres dispositifs</b></p> <p>Plan pour les demandeurs d'emploi longue durée<br/>Appel à projet les invisibles (arrive à terme)<br/>Un jeune / une solution<br/>SPED service public de l'emploi Départemental<br/>CRTE France relance</p>   |

|  |   |
|--|---|
|  | PLH (emploi saisonnier)   |
| <b>Porteur de l'action</b>   | <b>Ressources mobilisables</b>  |
| CCPR   | Commissions Economie et services à la personne,<br>Coordination pôle services à la personne - MDS<br>Département / ESPASS / DIE<br>Etat / Direction Départementale du Travail de l'Emploi et des Solidarités /<br>CRTE France relance |
| <b>Partenaires sollicités</b>  | <b>Indicateurs d'évaluation</b>   |
| Etat, Région, Département, Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi,<br>MIFE, CIDFF, CAF, MIFE Loire sud... | Nombre de CV déposés à la MDS<br>Nombre d'offres d'emploi déposés<br>Nombre d'ateliers et évènements proposés<br>Retours sur les postes pourvus et par quel biais   |

**ENJEU 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables****Objectif A : accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle****Fiche action 3. A3 : Développer la coordination entre le pôle social et le pôle aménagement du territoire de la CCPR pour mettre en valeur la politique habitat (Programme Local de l'Habitat 2018-2024)**

| Diagnostic initial   | Modalités de mise en œuvre   |
|--|--|
| <p><b>Diagnostic PLH</b> (CF. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2 – 2018-2024)</p> <p><b>Constats repérés dans le cadre des réunions CTG :</b></p> <p>→ Parc existant se révèle peu adapté à la perte de mobilité notamment en termes d'accès au logement, dans le parc public comme privé : besoin d'adaptation du parc à la perte de mobilité des personnes âgées.</p> <p>→ Présence de travailleurs pauvres, ménages davantage concernés par des difficultés de maintien dans le logement que d'accès au logement et notamment concernant le paiement des factures d'énergie.</p> <p>→ Habitat indigne : reprogrammer des rencontres dans le cadre de groupe de lutte contre l'habitat indigne avec des échéances régulières (une fois par trimestre)</p> <p>→ Difficultés de logements des saisonniers agricoles</p> <p>→ Gens du Voyage : problématique de la création d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage est questionnée depuis 10 ans</p> <p>→ Besoin en hébergement d'insertion et en hébergement d'urgence</p> | <p>Dans le cadre du PLH les actions suivantes sont programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action 4 du PLH</b> : Aides à la production de logements sociaux publics dans les centres bourgs équipés et hameaux</li> <li>- <b>Action 5 du PLH</b> : Poursuivre l'amélioration de l'habitat privé ancien : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 5A du PLH</b> : Poursuite du Programme d'Intérêt Général (PIG) Départemental</li> <li>• <b>Action 5B du PLH</b> : Aides directes aux travaux pour les particuliers</li> </ul> </li> <li>- <b>Action 6 du PLH</b> : Aides renforcées pour les propriétaires privés dans les centres bourgs équipés et/ou hameaux</li> <li>- <b>(Action 8 du PLH</b> : Soutien à une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accueil digne et pérenne des gens du voyage en voie de sédentarisation) à confirmer</li> </ul> <p><b>Action à développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action 9 du PLH</b>: Repérage de l'offre d'hébergement pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle</li> <li>- <b>Action 10 du PLH</b>: Aide aux travaux pour la création d'un logement « de secours » communautaire.</li> <li>- <b>Action 11 du PLH</b> : Instances de pilotage et de suivi, animation et partenariat, notamment les réunions « Habitat indigne »</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs opérationnels</b>   | <b>Communication</b>  |
| - Développer la coordination entre le pôle services à la personne et le pôle aménagement du territoire de la CCPR pour mettre en valeur la politique habitat.                        | Communication CCPR / pages Facebook MDS / communication via les Mairies / bulletin municipal / CCAS                   |
|  | <b>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</b>  |
|  | Le programme local de l'Habitat 2018-2024 de la CCPR  |
| <b>Porteurs de l'action</b>  | <b>Ressources mobilisables</b>  |
| CCPR   | Commissions Aménagement et services à la personne<br>Coordination pôles aménagement/ habitat et service à la personne |
| <b>Partenaires sollicités</b>  | <b>Indicateurs d'évaluation</b>   |
| Bailleurs sociaux publics, Bailleurs privés, Renov'action42, SOLIHA Services d'aide à la personne, CCAS, CAF, ANAH, Conseil Départemental, MDS, pôle emploi, mission locale, DIE ... |   |



## Enjeux 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

### Objectif B : Améliorer l'accès aux droits/ lutter contre la fracture numérique

#### Fiche action 3. B1 : Construire un écosystème numérique avec l'ensemble des acteurs du territoire

| Diagnostic initial  | Modalités de mise en œuvre   |
|---|--|
| <p>Une dématérialisation accrue des démarches en ligne (Pole emploi, CAF, impôts, CPAM, permis de conduire, carte grise...)</p> <p>Des personnes en grande précarité très éloignées du numérique et perdues dans les démarches administratives, n'ayant pas d'équipements informatiques</p> <p>Espace numérique MDS : libre accès + accompagnement individuel + ateliers en groupes (notamment séniors) / + entretien à distance avec les partenaires</p> <p>Des projets numériques portés par les 3 EVS + club informatique à Roisey</p> <p>Intervention auprès des collègues (médiatrice numérique MDS)</p> <p>Une programmation d'ateliers numériques pour les entrepreneurs / espace de coworking</p> <p>AMI conseiller numérique : 1 poste obtenu pour la MDS (démarrage en juillet)</p> <p>17 % de la population se trouverait donc, selon l'Insee, en situation d'illectronisme. Il convient de noter qu'illectronisme pour cause matérielle et illectronisme pour cause d'incompétence sont intimement liés : le non-usage et le non-équipement expliquent et reflètent pour partie l'absence de compétence</p> | <p><b>Ce qui est déjà fait et à développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le un groupe de travail et d'échanges entre l'ensemble des structures du territoire (3 EVS + club informatique à Roisey+ MDS)</li> <li>- Constituer une cartographie du territoire / recenser l'ensemble des acteurs (MDS, EVS, médiathèque, associations...)</li> <li>- Proposer de la mutualisation de matériel (ordinateurs, tablettes...)</li> </ul> <p><b>Les actions nouvelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un Réseau de Conseillers numériques ou d'aidants numériques au sein de la CCPR/ proposer des animations communes / formations mutualisées entre le personnel MDS et les autres "aidants" numériques du territoire travailleurs sociaux / secrétaires de mairie, animateurs EVS...</li> <li>- Avoir un outil de communication partagé (calendrier des ateliers, animations, évènements)</li> <li>- Organiser un évènement fédérateur autour du numérique</li> </ul> |
| Objectifs opérationnels   | Communication  |

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser et développer une offre de services numériques accessibles à tous</li> <li>- Mettre en réseau les structures intervenant sur cette thématique</li> <li>- Démocratiser l'usage des outils informatiques et développer des services à la population et aux entreprises</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u> : professionnels ; bénévoles, habitants</p> | <p>Communication CCPR / mairies ILLIWAP</p> <p>Lien avec autres dispositifs</p> <p>Schéma d'aménagement départemental numérique (SDAN) en cours de rédaction 2022<br/>France relance / Appel à projet conseiller numérique</p> |
| Porteur de l'action   | Ressources mobilisables  |
| CCPR  | Commissions services à la personne, commission éco<br>Coordination pole service à la personne<br>Département / direction du numérique / ESPASS   |
| Partenaires sollicités  | Indicateurs d'évaluation   |
| MDS<br>Département / service numérique et ESPASS écrivain numérique<br>Communes<br>Zoomacom<br>EVS<br>Club informatique Roisey<br>Médiathèque<br>Promeneurs du net / CAF<br>Réseau des espaces de coworking   | Nombre de réunions organisées<br>Nombre d'accompagnements<br>Nombre d'animations   |

### Enjeux 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

## Objectif B : Améliorer l'accès aux droits/ lutter contre la fracture numérique

### Fiche action 3. B2 : Développer une stratégie d'inclusion numérique en direction des publics

| Diagnostic initial  | Modalités de mise en œuvre  |
|---|---|
| <p>Une dématérialisation accrue des démarches en ligne (Pole emploi, CAF, impôts, CPAM, permis de conduire, carte grise...). Des personnes en grande précarité très éloignées du numérique et perdues dans les démarches administratives, n'ayant pas d'équipements informatiques. Espace numérique MDS : libre accès + accompagnement individuel + ateliers en groupes (notamment séniors) / + entretien à distance avec les partenaires</p> <p>Des projets numériques portés par les 3 EVS + club informatique à Roisey</p> <p>Une programmation d'ateliers numériques pour les entrepreneurs / espace de coworking. Intervention auprès des collègues (médiatrice numérique MDS)</p> <p>AMI conseiller numérique : 1 poste obtenu pour la MDS (démarrage en juillet)</p> | <p><b>Ce qui est déjà fait et à développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux comprendre et détecter la précarité numérique des usagers.</li> <li>- Accompagner et former les personnes âgées/isolées au numérique (parcours de l'usager de la découverte à l'expertise)</li> <li>- Développer des ateliers numériques et des entretiens à distance avec les partenaires MDS</li> </ul> <p><b>Les actions nouvelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un maillage du territoire / points d'accès aux numérique sur différentes communes / permanences numériques décentralisées</li> <li>- Nommer un référent numérique par commune</li> <li>- Développer de nouveaux outils numériques pour rompre l'isolement (exemple application pour les jeunes, tik tok ...)</li> <li>-</li> </ul> |
| Objectifs opérationnels   | Communication   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre la fracture numérique</li> <li>- Améliorer l'accès aux droits</li> <li>- Accompagner en priorité les publics fragilisés à l'outil numérique</li> </ul> <p><u>Publics cibles</u> : jeunes / adultes / séniors perdus dans les démarches</p>   | <p>Communication CCPR / mairies ILLIWAP</p> <p>Avoir des outils adaptés pour chaque cible</p>   |
|   | Lien avec autres dispositifs  |

|   |   |
|---|---|
|   | Schéma d'aménagement départemental numérique en cours 2022<br>France relance / Appel à projet conseiller numérique<br>Promeneurs du net |
| Porteur de l'action   | Ressources mobilisables   |
| CCPR  | Commission services à la personne,<br>Coordination pôle service à la personne<br>Département / direction du numérique / ESPASS          |
| Partenaires sollicités  | Indicateurs d'évaluation  |
| MDS<br>Etat – sous-préfet Maison France service<br>Communes<br>Département / service numérique et ESPASS écrivain numérique<br>Zoomacom<br>EVS<br>Club informatique Roisey<br>Médiathèque<br>CAF<br>CARSAT ateliers séniors<br>CPAM | Nombre de réunions organisées<br>Nombre d'accompagnements<br>Nombre d'animations  |

## Enjeu 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

### Objectif C : Etudier les solutions en termes de mobilité

#### Fiche action 3.C1 : Promouvoir les services de mobilité solidaire

| Diagnostic initial  | Modalités de mises en œuvre  |
|---|--|
| <p>En 2017, 53% des ménages de l'EPCI avaient deux voitures ou plus, contre 37% pour la Loire.</p> <p>Enquête mobilité CCPR en 2018 : 36 % éprouvent des répondants ont des difficultés à se déplacer. La 1ère cause des difficultés de déplacement est l'absence d'offres de transport (23 %), 68 % des interrogés n'ont jamais utilisé les Car Région Loire (anciennement TIL), seulement 3,5 % des interrogés ont utilisé le transport solidaire.</p> <p>Globalement, manque de connaissance de l'offre de mobilité : Ligne Car Régions : pas d'AR en ½ journée, offre peu connue / horaires de bus inadaptés</p> <p>- Lignes scolaires : manque d'information, Bus scolaires pas accessibles pendant les vacances / absence de solutions du lieu d'habitation jusqu'à l'arrêt de car.</p> <p>Difficulté de mobilité pour les jeunes, seniors et publics fragiles ou précaires, demandeurs d'emploi</p> <p>Voiture indispensable pour certains déplacements / Accès à l'offre de formation, à l'emploi difficiles notamment dans la vallée du Gier</p> <p>Budget moyen déplacement Pilat : 8000 € par an</p> <p>Transports solidaires organisés au niveau communal par des associations ou des communes</p> <p>- Saint-Pierre de Bœuf - ADMR de Saint-Pierre - 2012 Utilisation de véhicules adaptés et véhicules personnels,</p> <p>- Pélussin - Secours catholique en lien fort avec la mairie- 2016 Véhicules personnels.</p> <p>- Saint-Michel sur Rhône - CCAS de Saint-Michel - 2018 Véhicules personnels,</p> | <p><b>Soutien aux initiatives de transport solidaire initiées à l'échelle des communes.</b></p> <p>L'objectif de cette action est de venir en appui aux associations de transports solidaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler par groupe de communes pour développer du transport solidaire là où il n'existe pas encore</li> <li>• Développer un partenariat avec les associations de transports solidaires avec des rencontres régulières afin de faire le point sur les difficultés et les réussites (point bilan 1 à 2 fois/an),</li> <li>• Définir en fonction des besoins les modalités de mise en œuvre de l'action (organisation du réseau, animation, soutien...)</li> <li>• Aider au recrutement de bénévoles : communication par l'intermédiaire des réseaux de communication de la CCPR : communication Maison des Services, sites internet des communes et de la CCPR, Facebook des Communes et CCPR, Illiwap, bénévoles CCPR (centre culturel, centre de vaccination, CCAS ...)</li> <li>• Engager une réflexion sur la mutualisation des coûts et des services (assurances, achat de véhicules...)</li> </ul> <p><b>Informier et accompagner les publics dans l'accès à la mobilité</b></p> <p>Apprentissage de la mobilité / Proposer des ateliers mobilité lors des parcours d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des jeunes suivis par la mission locale: lecture des horaires de cars /connaissance du covoiturage / transport en commun / multimodalité</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p>- L'AFR de Maclas met en place en 2022 un service de transport solidaire</p> <p>Le service est surtout utilisé par des personnes âgées - permet de créer du lien social - conditions de ces dispositifs pas ouvert à l'ensemble des habitants</p> <p>Transports solidaires : conditions d'accès non homogène, cible jeune non touchée....</p> <p>Dispositif qui repose sur du bénévolat qui s'essouffle un peu.</p> <p>Aide auto 42 propose des prestations telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un transport accompagné à la demande</li> <li>- des locations de voitures, voiturettes, scooters et vélos à assistance électrique</li> <li>- un diagnostic mobilité</li> </ul> <p>CCAS Pélussin met en place actuellement une bourse au permis (sur dossier / une aide octroyée)</p> | <p>Bourse au permis CCAS Pélussin</p>  |
| <p><b>Objectifs opérationnels</b></p>   | <p><b>Communication</b></p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des solutions de déplacements aux publics précaires et isolés</li> <li>- Soutenir les initiatives de transports solidaires ou de transport à la demande</li> </ul> <p>Publics cibles : personnes en précarité, jeunes, demandeurs d'emploi, séniors...</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider au recrutement de bénévoles : communication par l'intermédiaire des réseaux de communication de la CCPR : communication Maison des Services, sites internet des communes et de la CCPR, Facebook des Communes et CCPR, Illiwap, bénévoles CCPR (centre culturel, centre de vaccination, CCAS ...)</li> </ul> <p style="background-color: #f4a460;"><b>Lien avec d'autres contrats dispositifs</b></p> <p>Convention de coopération Région</p> |

|   |  |
|---|--|
| <b>Porteur de l'action</b>  | <b>Ressources mobilisables</b>   |
| CCPR / COFIL mobilité<br>Communes   | Convention CCPR / ALEC 42<br>PNR (Appel à projet CEE « mobilité inclusive »)   |
| <b>Partenaires sollicités</b>   | <b>Indicateurs d'évaluation</b>  |
| Alec 42<br>Parc<br>Communes / CCAS<br>Associations<br>Partenaires de l'emploi (pôle emploi, mission locale, MIFE..)<br>CAF<br>Région<br>Aid'auto42<br>Département | Nombre de personnes transportées<br>Nombre de demandes totales<br>Nombre de demandes vulnérables<br>Nombre de bénévoles<br>Motifs des déplacements<br>Indicateurs homogènes : proposer une grille d'évaluation commune |

## Enjeu 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

### Objectif C : Etudier les solutions en termes de mobilité

#### Fiche action 3.C2 : Faciliter et développer les initiatives de mobilités partagées

| Diagnostic initial   | Modalités de mises en œuvre   |
|--|---|
| <p>En 2017, 53% des ménages de l'EPCI avaient deux voitures ou plus, contre 37% pour la Loire.</p> <p>Enquête mobilité CCPR en 2018 : 36 % éprouvent des répondants ont des difficultés à se déplacer. La 1ère cause des difficultés de déplacement est l'absence d'offres de transport (23 %), 68 % des interrogés n'ont jamais utilisé les Car Région Loire (anciennement TIL), seulement 3,5 % des interrogés ont utilisé le transport solidaire</p> <p>Globalement, manque de connaissance de l'offre de mobilité : Ligne Car Régions : pas d'AR en ½ journée, offre peu connue / horaires de bus inadaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lignes scolaires : manque d'information, Bus scolaires pas accessibles pendant les vacances / absence de solutions du lieu d'habitation jusqu'à l'arrêt de car.</li> <li>- Covoiturage : un site de covoiturage Région (qui est peu connu) <a href="http://movici.auvergnerhonealpes.fr">movici.auvergnerhonealpes.fr</a></li> <li>- Autopartage (voiture libre-service du Parc / quid du devenir ?)</li> </ul> <p>Aide auto 42 propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un transport accompagné à la demande</li> <li>- des locations de voitures, voiturettes, scooters et vélos à assistance électrique</li> <li>- un diagnostic mobilité</li> </ul> | <p><b>Faciliter la mobilité pour tous</b></p> <p>Communication en direction de tous publics (site internet CCPR/illiwap...)</p> <p>Relayer l'information du site de covoiturage de la région MOVICI / ouverture prévue de movici sur covoiturage dynamique avec application</p> <p><b>Réfléchir au développement du bouquet mobilité (autopartage, location de véhicules. (Voitures, vélos...)</b></p> <p>Proposer sur le territoire de la CCPR une offre de service cohérente et adaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du covoiturage et/ou de l'auto stop organisé</li> <li>- Mise en disposition d'une voiture en location pour les publics demandeurs d'emploi (proposition d'Aide auto 42 / 5 € par jour)</li> <li>- points de location de 2 roues (VAE)</li> </ul> |



| Objectifs opérationnels   | Communication  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la mobilité pour tous</li> <li>- Proposer des solutions de déplacements aux publics précaires et isolés</li> <li>- Informer et accompagner les publics dans l'accès à la mobilité</li> <li>- Réfléchir au développement du bouquet mobilité (autopartage, covoiturage, location de véhicules...)</li> </ul> <p>Promouvoir des modes doux de déplacements et respectueux de l'environnement</p> <p>Publics cibles : tout public dont jeunes, demandeurs d'emploi et seniors</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation des informations mobilité sur le site internet de la CCPR (ALEC + CCPR) + ILLIWAP</li> <li>• Point information transport MDS et dans les EVS</li> <li>• Mise en page de plusieurs supports et diffusion (bons plans jeunes, bons plans seniors, bons plans pour tous, et bons plans "pro" ...)</li> </ul> |
|   | <b>Lien avec d'autres dispositifs</b>  |
|   | Convention de coopération Région   |
|   | Convention avec Aide Auto 42   |
| <b>Porteur de l'action</b>  | <b>Ressources mobilisables</b>   |
| CCPR / COPIL mobilité   | Coordination mobilité CCPR en lien avec Alec 42  |
|   | PNR (Appel à projet CEE « mobilité inclusive »)  |
|   | Aide Auto 42   |
| <b>Partenaires sollicités</b>   | <b>Indicateurs d'évaluation</b>  |
| Alec 42<br>Parc / AURA-EE<br>Communes / CCAS<br>Partenaires de l'emploi (pôle emploi, mission locale, MIFE...)<br>CAF<br>Région<br>Aid'auto42<br>Département  |  |

## Enjeu 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

### Objectif C : Etudier les solutions en termes de mobilité

#### Fiche action 3.C3 : Sensibiliser aux changements de comportement et promouvoir le report modal

| Diagnostic initial  | Modalités de mise en œuvre  |
|---|---|
| <p>76% des personnes interrogées utilisent leur voiture pour leur trajet principal<br/>12 % des personnes interrogées possèdent un Vélo à assistance électrique / intermodalité en forte croissance</p> <p>Dynamique de Sensibilisation à la mobilité durable (location de VAE, challenge mobilité, dynamique autour du coworking et du télétravail...)</p> | <p><b>Sensibiliser au changement de comportement et au report modal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au Challenge Mobilité / proposer un challenge mobilité pour les scolaires</li> <li>• Mettre en place un escape GAME / évènement ludique dans les centres bourg pour valoriser le fait d'occuper l'espace autrement /</li> <li>• Faire connaître les aides aux salariés et aux employeurs (Forfait mobilités durables)</li> </ul> <p><b>-Réduire les trajets/ Développer le télétravail, sensibiliser les employeurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à développer l'@telier</li> <li>• Augmenter l'utilisation de l'espace de coworking</li> <li>• Accompagner les télétravailleurs et coworkers : réseau, formations ...</li> <li>• Convaincre les employeurs / argumentaire le télétravail en coworking</li> </ul> |
| Objectifs opérationnels   | Communication   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les modes de mobilité respectueux de l'environnement solutions alternatives à la voiture individuelle</li> <li>- Sensibiliser au changement de comportement et au report modal</li> <li>- Réduire les trajets/ Développer le télétravail, sensibiliser les employeurs</li> </ul>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• site internet de la CCPR (ILLIWAP)</li> <li>• Point information transport MDS et dans les EVS</li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
| - Publics cibles : tout public              | <b>Lien avec d'autres dispositifs</b>   |
|   | Convention de coopération Région  |
| <b>Porteur de l'action</b>                  | <b>Ressources mobilisables</b>  |
| CCPR  |   |
| <b>Partenaires sollicités</b>               | <b>Indicateurs d'évaluation</b>   |
| PNR<br>Alec<br>CAF<br>Région<br>Département | Nombre d'entreprises sensibilisées<br>Nombre de jours de télétravail en espace de coworking<br>Participation au Challenge mobilité / nombre d'entreprises et de salariés sensibilisés |

**1. Mise en place d'un comité de pilotage**, chargé du suivi et de l'évaluation de la CTG.

Il se réunit au moins une fois par an. Il est composé :

- Pour la communauté de communes du Pilat rhodanien et ses communes :
  - du Président de la communauté de communes et Maire de St Pierre de Bœuf,
  - du Maire de Bessey,
  - du Maire de La Chapelle Villars,
  - du Maire de Chavanay
  - du Maire de Chuyer,
  - du Maire de Lupé,
  - du Maire de Maclas,
  - du Maire de Malleval
  - du Maire de Pélussin,
  - du Maire de Roisey,
  - du Maire de St Appolinard,
  - du Maire de St Michel sur Rhône,
  - du Maire de Véranne
  - du Maire de Vérin.
  - de la Responsable de la Maison des Services,
  - de la Chargée de Coopération CTG
  - DGS
  
- Pour la Caf de la Loire :
  - de la responsable du service Développement territorial, représentant la Direction de la Caf,
  - de la chargée de conseil et développement en charge du territoire de la CCPR.

**2. Mise en place d'un comité de suivi**, chargé de préparer les travaux du comité de pilotage.

Il se réunit au moins 2 fois par an. Il est composé de :

- Pour la communauté de communes du Pilat rhodanien :
  - du Vice-Président chargé des Services à la personne,

- Trois élus commission services à la personne
  - Représentant du département
  - Chargé de missions de la CCPR en fonction des thématiques concernés
  - de la Responsable de la Maison des Services,
  - de la Chargée de coopération CTG intercommunale
- Pour la Caf de la Loire :
    - de la chargée de conseil et développement en charge du territoire de la CCPR

**3. Mise en place de groupes de travail**, incluant des acteurs de terrain, dont la fréquence et la composition seront établies en fonction des domaines traités.

**4. Mise en place d'un poste de chargée de coopération CTG intercommunale**, ayant pour mission la coordination et le suivi de la Ctg, dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits. Elle fait le lien entre le comité de pilotage et les différentes instances thématiques.

Ce poste, de 0.65 ETP, est pourvu par Mme Manon BOUCHER, sous la responsabilité de la responsable de la maison des services Mme Nelly BERNARD.

Ses missions sont les suivantes :

- ➔ Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
- ➔ Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté
- ➔ Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances
- ➔ Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
- ➔ Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
- ➔ Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles
- ➔ Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

69

Réception par le préfet : 02/02/2022  
Affichage : 25/02/2022

- ➔ Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent, en lien avec le chargé de mission habitat.
- ➔ Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- ➔ En fonction des thématiques concernées, l'ensemble de ces missions se feront en articulation avec les agents de la CCPR.

## ANNEXE 5 – Evaluation

**L'évaluation fera l'objet d'un suivi annuel, selon les critères et indicateurs définis dans les fiches actions.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

71

Réception par le préfet : 02/02/2022

Affichage : 25/02/2022

## ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire et des conseils municipaux

En pièces jointes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22\_01\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

72

Réception par le préfet : 02/02/2022

Affichage : 25/02/2022